

COVID-19 ET PROLONGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE : LE BOUT DU TUNNEL QUAND MEME EN MATIERE D'URBANISME ?

Comme chacun a pu le lire dans la presse, un projet de loi prolongeant l'état d'urgence a été présenté samedi en conseil des ministres et est actuellement en discussion au parlement, le Sénat s'opposant pour l'instant à une prolongation au 24 juillet, lui préférant la date du 10 juillet (inclus).

Fort heureusement, le Conseil d'Etat, consulté pour avis sur le projet de loi, a attiré l'attention du gouvernement sur les conséquences de la prorogation liées au prolongement de la durée des nombreuses mesures décidées par les ordonnances que le cabinet a commentées au fur et à mesure de leurs publications.

En effet, ces dérogations ont, dans de nombreux cas, comme terme la durée de l'état d'urgence, augmentée parfois d'un mois, déclaré par la loi du 23 mars, que la nouvelle loi va proroger. Et le Conseil d'Etat de noter très justement que si ces dérogations étaient justifiées par la situation d'arrêt massif de l'activité du pays, le déconfinement progressif du pays devrait conduire à réexaminer leur nécessité et leur proportionnalité.

Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement, semble d'ores et déjà avoir entendu cet avis puisqu'il vient de déclarer sur son compte twitter que cette prolongation devrait être sans impact sur les délais en matière d'urbanisme.

On peut donc espérer que les ordonnances déjà parues seront modifiées et que des dates fermes viendront remplacer les termes actuellement fixés pour neutraliser les conséquences de la prolongation de l'état d'urgence. En espérant aussi que le gouvernement se saisira de ces nouveaux textes pour régler la question du délai de retrait des autorisations d'urbanisme qui reste pour l'instant problématique.

A suivre...

Si vous souhaitez n'être plus destinataire de notes d'actualité périodiques, n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous le précisant seulement en réponse à la présente.